

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 21 décembre 2017 à 21 Heures.

L'an deux mille dix sept, le jeudi 21 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur Philippe BARATAULT, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM AURENSAN LAGARDE GARCIA NAVARRE CHANUT
BARNADAS GARROS DARBAS PAYROS Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX
M. LABADIE arrive à 21H45, il avait donné procuration à M. BARATAULT

Etaient absents et excusés : M. LETELLIER

Etait absent : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre. Monsieur BARNADAS souhaite que soit précisé que le déplacement du panneau interdiction de stationner dans la contre-allée de l'école a été décidé suite à la demande du Conseil d'Ecole dont il était le porte parole.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ **3^{ème} tranche accessibilité**
 - ✓ **Rifseep**
- ✓ **Règlement investissement**
- ✓ **Résiliation bail logement M. Ali**
- ✓ **Admissions en non valeur - DM**
- ✓ **Redevances assainissement : tarifs 2018**
 - ✓ **Associations**
 - **Les Clandestins**
 - **Les Dandys de l'Armagnac - DM**
 - ✓ **Recrutement ETAPS**
- ✓ **Décisions modificatives - travaux**
 - ✓ **CCAA**
 - **Transfert de charges**
 - **Règlement voirie**
- ✓ **Projet Bourg Centre - Bureau études Altair**
 - ✓ **Devis ONF**
- ✓ **Frais de missions médiathèque**
 - ✓ **Questions diverses**

Monsieur Michel AURENSAN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'un AD'AP (agenda d'accessibilité programmé) avait été adopté en réunion du conseil le 17 septembre 2015. Il convient de lancer la troisième des 6 tranches prévues (2016-2021) et de choisir les différentes entreprises qui interviendront à la guinguette, à la mairie et au cabinet du kiné.

Sont présentés :

GUINGUETTE

Sté HEBRAIS pour aménagement parking pour PMR : 763,40 € HT soit 916,08 € TTC
Sté HANDINORME pour tous les accessoires : 617,76 € HT soit 741,31 € TTC

Total guinguette 1381,16 € HT soit 1657,39 € TTC

MAIRIE

Ent. MASSAROTTO pour aménagement WC : 8196,80 € HT soit 9836,16 € TTC
Sté HANDINORME pour tous les accessoires : 528,57 € HT soit 634,28 € TTC
BRICO PLAISANCE pour peinture escalier : 76,63 € HT soit 91,96 € TTC
SAS LOUPIAS pour résine et granulat escalier : 2115,00 € HT soit 2538,00 € TTC

Total Mairie 10917,00 € HT soit 13100,40 € TTC

CABINET DU KINE

Sté GEDIMAT pour fournitures diverses : 1177,62 € HT soit 1413,14 € TTC
Sté HANDINORME pour tous les accessoires : 598,86 € HT soit 718,63 € TTC
El GARCIA MIKAEL pour aménag. sanitaires : 2404,00 € HT soit 2884,80 € TTC

Total Cabinet du kiné 4180,48 € HT soit 5016,57 € TTC

COMMUN AUX 3 CHANTIERS

Sté HANDINORME pour peinture blanche sol : 275,22 € HT soit 330,26 € TTC

POUR UN TOTAL DE : 16753,86 € HT soit 20104,62 € TTC

Monsieur le Maire indique alors que des subventions pourront être sollicitées auprès de la région et de l'état (DETR) et propose d'arrêter le plan de financement suivant :

Total Tranche 3 – Travaux accessibilité HT -----	16.754,00 €
Subvention Région 35 % -----	5.864,- €
DETR 40 % -----	6.702,- €
Autofinancement -----	4.188,- €
soit un total de -----	16.754,- €

Avis favorable de l'assemblée.

Rifseep

Monsieur le Maire rappelle la proposition de mise en place du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) transmise au Centre de Gestion du Gers pour examen par le comité technique paritaire qui a donné un avis favorable le 18 décembre dernier. L'IFSE fixée pour chaque cadre d'emploi est, conformément au décret 2010-997 du 26.08.2010, réduite de moitié, lorsqu'un bénéficiaire est placé en congé de maladie ordinaire à demi-traitement. Lorsqu'un bénéficiaire est placé en congé de longue maladie ou de longue durée l'IFSE n'est plus versée.

Toutefois, lorsque le bénéficiaire est placé rétroactivement en congé de longue ou grave maladie ou de longue durée, l'IFSE versée durant les période de congés de maladie ordinaire, requalifiés en longue ou grave maladie ou longue durée est maintenue. Durant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, l'IFSE est maintenue intégralement. L'IFSE est versée mensuellement.

M. le Maire propose également la mise en place du CIA (complément indemnitaire annuel) versé en prenant en compte les critères fixés sur les fiches de poste, l'engagement professionnel et la manière de servir appréciés lors de l'entretien professionnel annuel. Le CIA n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre. Il peut varier de 0 au plafond, au vu des critères de modulations définis précédemment. Le CIA est versé annuellement en fin d'exercice budgétaire.

Les membres du conseil municipal approuvent ces propositions qui s'appliqueront à l'ensemble du personnel.

Règlement investissement

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de reconduire le quart des crédits d'investissement du BP 2017 afin de permettre le paiement des dépenses d'investissement, dont les emprunts, dans l'attente du vote du BP 2018.

Avis favorable de l'assemblée.

Résiliation bail logement M. Ali

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre en date du 20 novembre 2017 de M. ALI Chamsidine qui demande la résiliation du bail de location pour le logement communal qu'il occupe 6, Avenue du Docteur Dousset avec effet au 31 janvier 2018.

Une première visite de pré état des lieux du logement a eu lieu. L'état des lieux de sortie aura lieu avant son départ au 31 janvier 2018. La caution versée à l'entrée dans les lieux, soit 355.64 € (trois cent cinquante cinq euros et 64 centimes) sera restituée si l'intéressé a réalisé les travaux de réfection et de nettoyage auxquels il s'est engagé. L'état des lieux de sortie en attestera. De plus, la commune se réserve le droit de facturer à M. ALI tous travaux non réalisés (peinture, douche et toilettes abimées, propreté du logement) dont le montant ne serait pas couvert par ladite caution.

Avis favorable à l'unanimité.

Admissions en non valeur - DM

Monsieur le Maire présente huit demandes d'admission de créance en non valeur pour le service assainissement, sollicitée par M. EGLIN, comptable du Trésor. Il s'agit de :

√ Mme VINCENTE Ambre – Année 2014 pour -----	61 € 03
√ FAJARDO/ESCOS – Année 2016 pour -----	9 € 00
√ Mme ROSELLE Gwendoline – Année 2015 pour -----	24 € 43
√ M. PRUVOT Fabrice – Année 2015 pour -----	124 € 55
√ Mme DRUSSEL Emeline – Année 2016/2017 pour -----	73 € 96
√ Mme BENSALAH Nadia – Année 2013/2014 pour -----	179 € 07
√ MOREL/HUESO Marion et Cédric – Année 2013 pour -----	51 € 59
√ GLORiant Fanny – Année 2015/2016 pour -----	214 € 37
Soit un total de -----	738 € 00

Mme PESQUIDOUX, MM BARNABAS et DARBAS votent contre. MM GARROS et AURENSAN s'abstiennent.

Afin de pouvoir prendre en charge ces créances, une décision modificative d'un montant de 12 € 51 est nécessaire.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
6541 (65) Créances admises en non-valeur	12.51 €		
673 (67) Titres annulés (sur exercices antérieurs)	-12.51 €		
TOTAL DEPENSES	0.00 €€	TOTAL RECETTES	0.00 €

Mme PESQUIDOUX, MM BARNABAS et DARBAS votent contre. MM GARROS et AURENSAN s'abstiennent.

Redevances assainissement : tarifs 2018

Monsieur le Maire donne la parole à M. Barnadas Mathieu, Président de la commission assainissement qui rend compte de la réunion qui s'est tenue le 28 novembre dernier et propose les nouveaux tarifs de redevance pour l'année 2018, à savoir :

- Foyer : Prix du m³ : 0,77 € au lieu de 0,75 €
- Industriel (équipé d'un assainissement autonome) : Convention spécifique pour PFMP
- Industriel (non équipé d'un assainissement autonome) : Prix du m³ : inchangé à 0,68 €
- Terme fixe annuel pour tous : inchangé à 80 €

Mme SARNIGUET vote contre. Mme PESQUIDOUX et M. GARROS s'abstiennent.

Seul le tarif imposé par l'Agence de l'eau Adour Garonne augmente :

■ **Taxe obligatoire agence de l'eau Adour Garonne**

Prix du m³ : 0,25 € au lieu de 0,245 €

Avis favorable des membres du conseil à l'exception de M. GARROS qui s'abstient.

- **D'établir deux facturations annuelles en juin et en décembre**

M. Barnadas poursuit en expliquant que des travaux urgents se révèlent nécessaires rue de la Rampe et rue St Saturnin sur une partie de réseau EU ainsi que le raccordement d'une maison et propose le devis de l'entreprise Lacomme Bernard de Maravat (32120) d'un montant de 6167.00 € HT et 7400 € 40 TTC pour ce chantier et l'inscription de la dépense au prochain budget primitif 2018.

Accord à l'unanimité

Associations

➤ Les Clandestins.

Monsieur le Maire présente la demande de M. Antoine MUNDA, président de l'association « Les Clandestins » qui souhaite la mise à disposition d'un local pour des séances musicales (répétitions de groupes vocaux ou musicaux). Il pourrait disposer de la salle des commissions, située à l'étage de la mairie, tous les mercredis, aux horaires proposés et à titre gratuit. Une convention sera rédigée en ce sens.

Accord à l'unanimité

Arrivée de M. LABADIE à 21H45

➤ Les Dandys de l'Armagnac

Monsieur le Maire souhaite attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros à l'association les Dandys de l'Armagnac dont le président est M. BOURRAGNE Thierry.

Pour ce faire, une décision modificative au budget est nécessaire, à savoir :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
615232 (011) Réseaux	-1500.00 €		
6574 (65) Subv. Fonctionnement aux associations	1500.00 €		
TOTAL DEPENSES	0.00 €€	TOTAL RECETTES	0.00 €

Accord de tous les membres à l'exception de M. BARNADAS, partie prenante, qui ne participe pas au vote.

Recrutement ETAPS

Monsieur le Maire explique que, suite au départ de M. Luc BALLARIN, à compter du 8 janvier 2018, il est nécessaire d'engager un nouvel éducateur sportif répondant aux critères suivants :

- ✓ En possession du concours d'ETAPS pour intervenir dans les écoles
- ✓ Titulaire du BNSSA ou BEESAN
- ✓ Capable de prendre en charge les inscrits au football et au tennis et d'intervenir auprès du club de gymnastique.

Sur les 8 candidatures reçues, 3 personnes correspondaient au profil. La candidature de M. Fabien LADET de Lamazère a été retenue.

M. le Maire propose de recruter M. Fabien LADET au titre d'éducateur territorial des APS principal de 2^{ème} classe au 7^{ème} échelon, IB : 475, IM : 413 et versement d'une indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) d'un montant de 100 euros/mois et d'un complément indemnitaire annuel d'un montant de 540 €.

Accord à l'unanimité

Décisions modificatives - travaux

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Massarotto a commencé les travaux de réhabilitation des toilettes sous les arcades de la mairie et qu'il convient d'augmenter l'opération 106 – Bâtiments communaux, afin de pouvoir payer l'entreprise avant le vote du prochain budget en 2018.

Il s'agit de la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
2313 (23) – 106 Constructions	4000.00 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	4000.00 €
	4000.00 €		4000.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article - opération	Montant	Article - opération	Montant
023(023) Virement à la section d'investissement	4000.00 €		
6411 (012) Personnel titulaire	-4000.00 €		
	0.00 €		
TOTAL DEPENSES	4000.00 €	TOTAL RECETTES	4000.00 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

CCAA

➤ Transfert de charges

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les récentes compétences prises par la Communauté de Communes Terres d'Armagnac.

Il s'agit du « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) » et de la « Gestion des Eaux, Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ». Il ajoute que par rapport à ces deux décisions, la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie afin de se prononcer sur les nouveaux transferts à mettre en place.

La commission a travaillé sur plusieurs hypothèses et a adopté pour la compétence PLUI : un calcul basé sur 50 % du poids de la population et 50 % du nombre total de logements qui induit un montant de 2379 € 48.

En ce qui concerne la compétence GEMAPI, la base de calcul est réalisée à partir des estimations de budget des syndicats concernés soit 5516,- € pour la commune d'Aignan. A été retenu le chiffrage fondé pour un tiers sur les participations 2018 des syndicats, un tiers sur la population et un tiers sur la superficie des bassins versants, ce qui représente la somme de 4448,96 euros pour la commune d'Aignan.

En conséquence, pour permettre à la communauté de communes Armagnac Adour d'exercer dès le 1^{er} janvier 2018 ces deux compétences la compensation positive versée par la CCAA à la commune d'AIGNAN se verra diminuée de 6828 € 44.

Avis favorable.

➤ Règlement voirie

Monsieur le Maire rappelle qu'en pièce jointe de la convocation du CM, chacun a reçu un exemplaire du règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales reconnues d'intérêt communautaire.

Projet Bourg Centre - bureau études Altaïr

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre des politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie a souhaité renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux. Aussi, la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur du développement des bourgs centres a été approuvée en décembre 2016. Ce nouveau dispositif vise à accompagner les bourgs centres dans l'élaboration et mise en œuvre d'un projet global de valorisation et de développement. M. le Maire pense qu'il serait peut-être judicieux d'inscrire Aignan dans ce dispositif. Ce programme comporte 3 étapes :

Etape 1 : dossier de pré candidature qui serait établi par la commune d'Aignan avec le soutien du PETR dès le mois de janvier

Etape 2 : réponse positive ou négative de la Région

Etape 3 : élaboration d'une étude (par un cabinet à définir) dont le montant est évalué entre 20 et 25000,- € soutenu à 50 % par la Région

Avis favorable à l'unanimité

Devis ONF

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 novembre dernier et le choix du conseil municipal sur l'offre de l'entreprise de travaux forestiers El Ouardani Khalid de Serres Castets (Pyrénées Atlantiques).

Il ajoute que l'intéressé s'est blessé et ne pourra pas honorer son contrat.

Aussi, Monsieur le Maire présente en remplacement de la précédente proposition, un devis de l'Office National des Forêts pour les travaux d'exploitation des parcelles 11 a et 11 b d'un montant de 11 269 € 01 HT et 13 522 € 81 TTC.

Accord des membres du conseil à l'exception de M. GARROS qui s'abstient

Il ajoute qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative afin de pouvoir honorer cette facture avant le vote du prochain budget, soit 1640 € à prélever de l'article 6451 puis ajouter à l'article 61524.

Accord à l'unanimité.

Frais de missions Médiathèque

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été sollicité par MME SCRIVEN pour un remboursement des frais de déplacements et de repas des 4 bénévoles lors des formations organisées par la médiathèque départementale à Auch.

Monsieur le Maire propose un remboursement sur présentation d'un justificatif attestant de la présence de l'intéressée et d'un ticket de repas.

Les membres du conseil donnent leur accord à l'exception de M. DARBAS qui maintient sa position initiale à savoir que la mise en œuvre de ce service engendrait des charges et que la présence du bibliobus était selon lui suffisante.

Questions diverses

- Invitation école de musique d'Aignan

Monsieur le Maire informe de l'invitation de l'école de musique d'Aignan à participer à son audition de Noël qui se déroulera vendredi 22 décembre dès 19 H à la halle de Riscle.

➤ Travaux d'optimisation de l'éclairage public

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des CEE avec le Pays Val d'Adour, le Syndicat d'Energies du Gers communique deux devis de travaux d'éclairage public et il souhaite obtenir un accord de principe du conseil, afin de pouvoir s'engager sur ce projet, qui se décompose comme suit :

1 ● Optimisation de l'éclairage pour -----	69129 € 18 HT
Subvention du S.D.E.G (30 %)-----	20738.75 €
Subvention du Pays (80 % sur 48390 €43)-----	38712 €34
soit un reste à charge de -----	9678.09 €

2 ● Remplacement des anciennes sources par des sources LED -----	72536 € 90
Subvention du S.D.E.G. (30%)-----	21761.07 €
Subvention du Pays (80% sur 50775.83 €)-----	40620.66 €
soit un reste à charge de -----	10155.17 €

Soit un total pour la commune de -----**19833.26 €**

Le Conseil Municipal émet un accord de principe à l'unanimité sur ce projet qui sera inscrit au budget prévisionnel 2018.

➤ Office de tourisme du Pays Val d'Adour

Monsieur le maire indique que l'Office de Tourisme du Pays Val d'Adour a tenu son premier conseil d'administration à Marciac le 18 décembre dernier et donne la composition du bureau.

➤ Mise en disponibilité de M. Philippe PESQUIDOUX

Monsieur le Maire informe de la demande de mise en disponibilité pour une durée de 6 mois à compter du 19 mars 2018 de la part de M. Philippe PESQUIDOUX. Cette demande est motivée par son souhait de mener à bien un projet de création d'entreprise.

➤ Changement de chef de poste trésorerie de Plaisance

Monsieur le Maire fait part de l'arrivée de M. KAHN Didier, Inspecteur des Finances Publiques, à la trésorerie de Plaisance. Il sera chargé de la gestion intérimaire à compter du 1^{er} janvier 2018. Monsieur Jean Emmanuel EGLIN occupera le poste d'adjoint à compter de cette même date.

➤ Changement de nom du collège vert d'Aignan

Monsieur GARROS souhaite en savoir plus sur le nouveau nom du collège vert. Monsieur le Maire explique que ce point était à l'ordre du jour du dernier conseil d'administration du collège mais que la décision n'a pas été prise. Que ce choix ne revient pas à la commune d'Aignan mais au Département.

➤ Lotissement Guilhemblanc

MME SARNIGUET souhaite connaître le nombre de lots ayant fait l'objet d'une signature. Monsieur le Maire informe que 8 lots ont fait à ce jour l'objet d'un sous-seing et qu'un permis de construire a été déposé.

➤ Remerciements

M. BARNADAS remercie les participants à la plantation des arbres, à savoir MM CHANUT, LAGARDE et AURENSAN ainsi que M. LETELLIER pour la mise à disposition de son engin. Il fait part également des remerciements et félicitations reçues pour la beauté des illuminations mises en place sur la Place du Colonel Parisot par l'équipe technique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures 50.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 22 décembre 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 22 décembre 2017

The image shows the official seal of the Municipality of Aignan, which is circular and contains the text 'MAIRIE D'AIGNAN' at the top and '32290 GENIS' at the bottom, with a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Philippe Baratault'.

Le Maire,
Philippe BARATAULT